INTITULE DU POSTE

ENSA NANTES-2023-1423757-MCF TPCAU cat 2

INTITULE LONG DU POSTE

Maître ou maîtresse de conférences/ Théorie et Pratique de la Conception Architecturale et Urbaine / Catégorie 2

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Corps (pour les postes ouverts aux titulaires) MCF **Catégorie** A

Domaine fonctionnelEnseignement supérieur rechercheEmploi de référenceRMCC: RCH03A – RMFP: ERENS001

Date de vacance de l'emploi 01/09/2024

LOCALISATION DU POSTE

Région Pays de la Loire **Département** Loire-Atlantique (44)

Adresse Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes

6 quai François Mitterrand

44200 Nantes

EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement

Installée depuis 10 ans sur l'île de Nantes, l'ensa de Nantes dispose de bâtiments construits par les architectes Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal), au sein du « quartier de la création » dont elle est un acteur important.

L'établissement est fortement impliqué dans la politique de site en tant qu'établissement composante au sein de Nantes Université, établissement public expérimental. L'ensa Nantes développe un partenariat stratégique au sein de l'Alliance Centrale-Audencia-Ensa Nantes. Elle est « établissement associé » des écoles doctorales Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (SIS) et Sociétés, Temps, territoires (STT).

Parallèlement au cursus de formation initiale conduisant au diplôme d'État d'architecte et à la HMONP, l'ensa Nantes développe seule ou avec ces établissements, quatre formations de second cycle: deux DPEA en « Architecture Navale » et de « Scénographe » ; le master Villes et territoires, co-habilité par l'Université de Nantes ; le master VEU Villes environnement urbain en partenariat avec l'École Centrale de Nantes. L'ensa Nantes offre depuis septembre 2008 un double cursus architecte ingénieur/e-architecte avec l'École Centrale de Nantes ouvert désormais à Polytech, depuis 2018 un double cursus Architecte Urbaniste en lien avec le Master Ville et Territoires. Depuis 2016 elle déploie un « Bachelor of Architecture and Urbanism » à l'Île Maurice.

DESCRIPTIF DU SERVICE – présentation des activités scientifiques de l'école

L'activité scientifique de l'ENSA Nantes est traduite dans les activités du Centre de Recherche Nantais Architectures Urbanités qui constitue l'équipe nantaise du laboratoire AAU, UMR CNRS 1563. Il est situé à l'ENSA Nantes (voir https://aau.archi.fr/crenau/).

En 2022, le CRENAU compte 83 membres dont 33 chercheurs et enseignants-chercheurs permanents et contractuels, 25 doctorants, 4 d'appui et soutien à la recherche permanents (gestion, communication, documentation, informatique), 21 associés. Les chercheurs et enseignants-chercheurs du CRENAU appartiennent aux ENSA de Nantes, Montpellier et Lyon, à Centrale Nantes, au CNRS et à l'ESBANM. Ils sont architectes, sociologues, informaticiens, ingénieurs, urbanistes, géographes et historiens.

Les recherches du laboratoire AAU sont ancrées dans les dimensions spatiales de nos sociétés, à travers le prisme sensible des ambiances, les différentes formes de matérialités architecturales, et les multiples dimensions sociales et culturelles des urbanités. Elles s'inscrivent dans une perspective interdisciplinaire (des sciences sociales aux sciences de l'ingénieur et pour la conception, en ouvrant des ponts vers l'art), multi-sensorielle et multi-échelles. Les travaux du CRENAU prennent place dans le cadre du projet scientifique du laboratoire AAU.

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres taches, perspectives d'évolution

Suite à l'accréditation en 2022 des formations de l'établissement en cours d'évolution, la maquette pédagogique de master notamment est susceptible d'évoluer dans ce contexte. Le/la candidat.e doit être en capacité de participer à cette dynamique et de s'adapter aux évolutions pédagogiques induites par ce travail de refonte du synopsis. Ses missions sont les suivantes :

- Inscription du poste dans le Domaine d'Etude n°1, inventer dans l'existant
- Architecte praticien/ne engagé/e dans sa pratique et dans ses productions théoriques, il possédera également une expérience pédagogique en master et en licence. Il/elle devra attester d'une réelle capacité théorique et réflexive sur la pratique opérationnelle.
- Enseignements envisagés:
 - o Un cours et des travaux dirigés de relevé en licence.
 - Participation aux studios de projet de licence S4.
 - o Une unité d'enseignement thématique et/ou projet court dans le DE1, Inventer dans l'existant.
 - Participation à un studio de projet de master au sein du domaine d'étude (DE-1), Inventer dans l'existant

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes :

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences souhaitées

Architecte praticien/ne engagé/e dans sa pratique et dans ses productions théoriques dans les problématiques suivantes :

- o Connaissance du bâti ancien (techniques constructives).
- o Expertise dans le domaine du patrimoine monumental et/ou « petit » patrimoine urbain et rural.
- o Transition énergétique dans l'existant par des réponses à la fois respectueuses et inventives contre la dégradation du climat et ses conséquences pour les habitants.
- o Mutations (reconversion) des friches d'ensembles monofonctionnels (militaires, hospitaliers, productifs, culturels, culturels).
- o Renouvellement et diversification des usages dans l'existant (re-programmation) des édifices ou infrastructures du XX° siècle (urbanisme de dalles, ensembles imbriqués...) ou typologies monofonctionnelles (grands ensembles, lotissements...).
- o Justifier d'une pratique architecturale en lien avec ces problématiques « du construit dans le construit » dont l'activité professionnelle est reconnue.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Laboratoire AAU, équipe CRENAU (https://aau.archi.fr/)

Le candidat est invité à inscrire, le cas échéant, ses travaux de recherche dans le cadre du projet scientifique du laboratoire Ambiances, Architectures, Urbanités (AAU).

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise :

Architecte DPLG ou DE HMONP.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres

informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégialement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA.

CANDIDATURE

Lien du site https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-

ensa-2024

Personne à contacter <u>sophie.clement@nantes.archi</u>

Autre personne à contacter <u>damien.michel@nantes.archi</u>